



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 AVRIL 2023**

*Nbre en exercice : 15
Nbre de présents : 9
Nbre de votants : 13
Date de convocation : 31 mars 2022
Date d'affichage : 31 mars 2022*

L'An Deux Mil vingt-trois, le 6 avril à VINGT heures TRENTE, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Salle des Fêtes sous la présidence de Monsieur Patrick JUBERT, Maire.

Présents : Mr JUBERT Patrick ; Mme ROUSSEAU Frédérique ; Mr MAZINGUE Rodrigue ; Mr MERCIER Régis ; Mr DURAND Philippe ; Mme RONCIERE Aude ; Mme BENNEZON Magalie ; Mme DESJARDINS Martine ; Mr DEMAISON Gérard

*Excusées : Madame DESARDILLIER donne pouvoir à Madame CABOCHE Frédérique
Monsieur BREUX donne pouvoir à Monsieur JUBERT Patrick
Mme BERTOUX Julia donne pouvoir à Madame RONCIERE Aude
Mr PARENT Régis donne pouvoir à Monsieur MERCIER Régis
Mr DAMAY Olivier
Madame COTTINET Brigitte*

Madame Magalie BENNEZON est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait un retour sur la réunion du 23 février 2023

Aucune observation n'est apportée de la part des membres du Conseil Municipal.

▪ **Présentation et vote du compte de gestion 2022 BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les différents budgets de l'exercice 2021, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022, considérant que les opérations sont régulières, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Madame BIENCOURT, receveur municipal, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

▪ **Présentation et vote du compte administratif 2022 BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal d'HANGEST-en-SANTERRE, réuni sous la présidence de Madame ROUSSEAU Frédérique, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur JUBERT Patrick, Maire, après s'être fait présenter le budget principal et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :



Section de fonctionnement :

Dépenses :	639 181.16 €
Recettes :	910 852.83 €
Excédent :	271 671.67 €
Report de l'excédent N-1 :	1 022 494.40 €
Part affectée à l'investissement :	- 240 039.98 €

Résultat cumulé fin 2022 : 1 054 126.09 €

Section d'investissement :

Dépenses :	293 336.72 €
Recettes :	343 244.05 €
Report du déficit N-1 :	22 744.76 €
Résultat 2022 :	49 907.33 €
Soit un excédent fin 2022 :	27 162.57€

Après échanges de vues et en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif.

▪ **Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2022, considérant les résultats de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif présente :

	Résultat CA 2020	Virement à la section d'inv.	Résultat de L'exercice 2022	Restes à réaliser 2022	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte Pour l'affectation du résultat
Investissement	-22 744.76		49 907.33	D : 168680	168680	-141 517.43
Fonctionnement	1 022494.40	240 039.98	271 671.67			1 054 126.09

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :



Excédent global cumulé au 31.12.2022	1 054 126.09 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	141 517.43€
Solde disponible affecté comme suit	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	912 608.66 €
Total affecté au c/1068 :	141 517.43 €
Déficit global cumulé 2022 Déficit à reporter (ligne D002)	0 €

Résultat d'investissement 2022 à reprendre (ligne 001 recette) 27 162.57 €

▪ **Vote des taux d'imposition 2023**

En raison des résultats du Compte Administratif 2022, des recettes attendues qui seront quasiment équivalentes aux années précédentes, et de la hausse du taux d'imposition de la communauté de commune, Monsieur le Maire propose aux Elus du Conseil Municipal de reconduire les taux de 2022 pour l'année 2023.

TAXES	Bases d'imposition de 2022	Taux d'imposition de la commune		Bases d'imposition prévisionnelles pour 2023	Produit fiscal 2023
		2022	2023		
Foncière (bâti)	648 230	39.81	39,81	728 900	290 175
Foncière (non bâti)	143 231	35.96	35.96	153 300	55 127
Taxe habitation	33 373	18.51	18.51	35 742	6 616
CFE	92 545	18.44	18.44	106 200	19 583
TOTAL DU PRODUIT FISCAL 2023 attendu					371 501

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.



▪ **Présentation et vote du budget 2023 BUDGET PRINCIPAL**

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 724 466.98 €
Recettes : 1 724 466.98€

Section d'investissement

Dépenses : 571 330.00 €
Recettes : 571 330.00 €

Comme prévu lors du DOB, il a été inscrit au Budget Primitif 2023, les projets ci-dessous :

LES INVESTISSEMENTS principaux 2023 (en TTC)

<u>Commission bâtiments</u>	
- Mise en place vidéoprojecteur salle réunion Mairie	4 000 €
- Rénovation de la salle de bain chez Melle Fourceaux	9 000 €
- Frais d'étude réhabilitation Salle Notre Dame	84 000 €
- Frais d'étude mise en conformité Salle des Fêtes	1 100 €
<u>Commission voirie</u>	
- Mise en sécurité de la rue de Plessier	200 000 €
- Panneau d'affichage lumineux	15 000 €
- Plan de fleurissement 2023	8 200 €
- Desherbeur mécanique	3 000 €
- Achat de deux tables de picnic au stade	4 800 €
- Extension des réseaux rue de Plessier	9 000 €
<u>Commission cimetière</u>	
- Reprise des concessions (suite)	8 500 €
<u>Commission jeunesse</u>	
- Remplacement du PC vétuste à la Médiathèque	1 200 €
<u>Lave-vaisselle cantine</u>	3 000 €
<u>Numérisation Registre Etat-Civil</u>	1 000 €



Restes à réaliser :

Opération	Article	Désignation	Budget Total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R
3 2021	2115	Terrain maison âges et vies	141 500	0	141 500	0	141 500
2 2022	2031	Frais études Salle Notre Dame	29 100	10 468	18 632	10 468	18 632
3 2022	2031	Frais études rénovation la Poste	15 300	6 752	8 548	6752	8 548
Total dépenses investissement			185 900	17 220	160 132	17 220	160 132
Total dépenses			185 900	17 220	160 132	17 220	160 132

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, adoptent le Budget Primitif 2023 ainsi équilibré.

▪ **Présentation et vote du budget annexe pour la Maison Médicale**

Présentation et vote du Compte de Gestion 2022

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les différents budgets de l'exercice 2021, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022, considérant que les opérations sont régulières, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Madame BIENCOURT, receveur municipal, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Présentation et vote du Compte Administratif 2022

« Le Conseil Municipal d'HANGEST-en-SANTERRE, réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Frédérique, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur JUBERT Patrick, Maire, après s'être fait présenter le budget annexe Maison Médicale et les décisions



modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses	33 570.42 €
Recettes	32 808.66 €
Déficit	761.76 €
Report N-1	73 778.25 €
Résultat cumulé	73 016.49 €

Section d'investissement :

Dépenses	19 600.50 €
Recettes	19 659,89€
Excédent	59.39 €
Report N-1	206.00 €
Résultat cumulé	265.39 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2022, considérant les résultats de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, constatant que le compte administratif présente :

	Résultat CA 2021	Virement à la section d'inv.	Résultat de L'exercice 2022	Chiffres à Prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	206.00		59.39	265.39
Fonctionnement	73 778.25	0	- 761.76	73 016.49

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31.12.21	73 016.49 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit	



Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	73 016.49
Total affecté au c/1068 :	0 €
Résultat d'investissement reporté au BP 2023 ligne R001	265.39 €
Excédent global cumulé au 31.12.22 Excédent à reporter (ligne 002)	73 016.49

Présentation et vote du Budget Primitif 2023

Section de fonctionnement

Dépenses : 88 016.49 €
Recettes : 88 016.49 €

Section d'investissement

Dépenses : 0 €
Recettes : 265.39 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2023 de la Maison Médicale ainsi équilibré.

▪ Présentation et vote du budget annexe pour le lotissement « Les Alouettes »

Présentation et vote du Compte de Gestion 2022

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les différents budgets de l'exercice 2022, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021, considérant que les opérations sont régulières, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Madame BIENCOURT, receveur municipal, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Présentation et vote du Compte Administratif 2022

« Le Conseil Municipal d'HANGEST-en-SANTERRE, réuni sous la présidence de Madame ROUSSEAU Frédérique, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur JUBERT Patrick, Maire, après s'être fait présenté le budget annexe Maison Médicale et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :



Section de fonctionnement :

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultat cumulé 2021/2022	94 991.70 €
94 991.70 €	

Section d'investissement :

Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Résultat cumulé 2021/2022	144 249,78 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte administratif.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2022, considérant les résultats de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif présente :

	Résultat CA 2021	Virement à la section d'inv.	Résultat de l'exercice 2022	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	144 249.78		0	144249.78
Fonctionnement	94 991.70	0	0	94 991.70

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Excédent cumulé au 31.12.2022	94 991.70 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	94 991.70 €
Total affecté au c/1068 :	0.00



Résultat d'investissement reporté au BP 2021 ligne R001	144 249,78
Excédent global cumulé 2022	
Déficite à reporter (ligne D002)	

Présentation et vote du Budget Primitif 2023 Lotissement les Alouettes

Section de fonctionnement

Dépenses :	139 991.70 €
Recettes :	139 991.70 €

Section d'investissement

Dépenses :	208 960.00 €
Recettes :	139 991.70 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le Budget Primitif 2023 du lotissement les Alouettes ainsi équilibré.

▪ Vote des subventions aux associations et organismes pour 2023

<i>Associations</i>	<i>Subvention 2022</i>	<i>Subvention 2023</i>
L'amicale des Sapeurs pompiers	150 €	150 €
ACPG CATM	150 €	150 €
Société de chasse	150 €	150 €
Club des Aînés	150 €	150 €
Club de gymnastique	150 €	150 €
Les Amis de l'école	150 €	150 €
Club de football	150 €	150 €
LCH (les coureurs hangestois)	150 €	150 €
Prime aux nouveaux nés	cadeau	cadeau
Croix Rouge	200 €	200 €

Les associations peuvent prétendre à cette subvention sur présentation du bilan financier annuel. Une subvention supplémentaire de 200€ est allouée aux associations qui organisent une manifestation durant l'année.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité ces propositions.



Délibérer pour la création du prolongement de la rue Urbain Deléens (domaine non cadastré à ce jour)

Monsieur le Maire explique que le prolongement de la rue Urbain Deléens jusqu'à la rue des trois Bornes n'existe pas au niveau du cadastre. Cela pose un problème au niveau de l'urbanisme. Après consultation avec deux agents du cadastre, il nous a été demandé de délibérer sur ce prolongement qui ne fait pas parti du domaine public. Mr le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour considérer la parcelle comme un prolongement de la rue Urbain Deleens.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, donnent leur accord.

Décider de la validation éventuelle d'une ATSEM pour la classe Grande Section/CP à la charge de la commune

Mme Frédérique ROUSSEAU prend la parole et explique que, du fait d'une baisse des effectifs pour la rentrée prochaine, la répartition des niveaux dans les classes est à revoir. Celle retenue en conseil d'école est la suivante :

PS/MS
GS/CE1
CP/CE1
CE2/CM1
CM1/CM2

De ce fait, la CCALN ne prendra pas en charge la 2nde ATSEM ce qui provoque un surplus financier pour la commune (17 000 €) Mr le Maire rappelle que la commune fait toujours le maximum pour l'école, mais des économies sont nécessaires.

Mme Rousseau explique que de ce fait Stéphanie rejoindrait le pôle remplaçant de la CCALN. Elle demande l'avis du conseil municipal sur cette question. L'ensemble des élus est favorable.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question

Séance levée à 23h20